**Lettre ouverte**

**A**

**Son Excellence Monsieur le Président de la République**

**Porto-Novo, le 12 / 12 / 2024**

**CODJIA C. Vivien Hyacinthe**

**Administrateur des Services Financiers**

**Détenu à la Maison d’Arrêt de Porto- Novo**

**N° Parquet : CRIET/2021/RP/0928**

**N° Instruction : COM-1/2022/RI/0082**

**(Dossier ORTB)**

**Objet :** Demande d’intervention pour une situation d’injustice, après que j’ai osé affronter le réseau des malversations, pour préserver les ressources de l’Etat

**Référence :** Ma lettre d’informations sur le dossier ORTB aux fins de la défense des intérêts de l’Etat, en date du 11 mai 2023

R

Excellence Monsieur le Président de la République,

Je viens très respectueusement vous faire part de ce qui suit :

J’ai reçu en mars 2020, des informations de mauvaise gestion à l’antenne Régionale de Parakou. J’ai porté l’information au Directeur Général et j’ai sollicité une mission de vérification des informations reçues. Ma mission a constaté les faits et j’ai dénoncé les irrégularités. Mais mon rapport a été falsifié et ils ont enlevé ma signature avant de le transmettre à la CRIET pour le compte de l’Inspection Générale de l’ORTB (voir mon vrai rapport de vérification et le rapport falsifié qui est la pièce N°10 de la procédure).

A l’audience du 06 décembre 2021, j’ai présenté mon vrai rapport de ma mission de vérification qui a signalé les irrégularités à l’antenne de Parakou ainsi que le rapport falsifié que la Brigade Economique et Financière a transmis à la CRIET pour le compte de l’Inspection Générale de l’ORTB. Le Président de céans disait ce jour que mes conseils peuvent saisir le Parquet Spécial pour dénoncer la falsification de mon rapport que l’Inspection Générale de l’ORTB s’est approprié. **Mais aucun de mes conseils ne l’a fait jusqu’à ce que l’un d’entre eux me dise ouvertement qu’ils ne peuvent pas écrire pour dénoncer la falsification de mon rapport parce que de hautes personnalités de notre pays leur ont demandé de ne pas le faire et de ne pas défendre le dossier comme cela se doit**. Raison pour laquelle jusqu’à ce jour, aucun de mes conseils n’a écrit pour dénoncer la falsification de mon rapport de mission de vérification ainsi que les abus dont je suis victime depuis le 24 août 2021. C’est après que ce conseil m’ait parlé, que j’ai compris qu’il fallait que j’écrive moi-même pour me défendre en dénonçant certains agissements. Mises à part mes dénonciations, j’ai surtout apporté des éclaircissements, afin de permettre aux juges de comprendre qu’en réalité, c’est moi qui ai posé des actes pour préserver les ressources de l’Etat.

Grande a été ma stupéfaction quand j’ai compris que mes dénonciations étaient mal prises. C’est pour que les juges comprennent mes intentions que j’ai dit au Ministère Public à l’audience du jeudi 25 janvier 2024, que mes écrits ne traduisent pas un affront ni une intelligence. Qu’à travers mes écrits, je me défends plutôt face aux graves accusations contre ma personne qui a osé affronter le réseau qui prenait du plaisir à détourner les ressources de l’Etat depuis plusieurs années, bien avant ma prise de service à l’ORTB le 23 décembre 2016(voir pièces N°27-29-30 de la procédure et les tableaux 4 et 5 du rapport de la Commission de l’IGF). A travers mes écrits, j’apportais surtout des preuves aux juges afin qu’ils me viennent en aide, vu qu’on avait déjà demandé à mes conseils de ne pas défendre le dossier comme cela se doit.

J’ai adressé un courrier le 20 mai 2022 au Président de la Commission d’Instruction, Monsieur AZO Rodolphe Yaovi, pour dénoncer la falsification de mon rapport de mission de vérification. Dans ce courrier, j’ai appelé l’attention de la Commission d’Instruction sur :

* Les menaces comme « **Je suis prêt pour le combat**», « **Si lui ne sait pas que les loups ne se mangent pas entre eux** », « **Nous irons tous à la CRIET** », proférées par QUENUM Gildacio avant ma mission de vérification pour m’intimider et m’empêcher de dénoncer les irrégularités à l’antenne de Parakou ;
* Les trois différentes versions servies par QUENUM Gildacio pour la même capture d’écran du message qui n’a rien à voir avec les irrégularités que j’ai dénoncées. Il a servi la 1ère version à la page 5 du PV de son 1er interrogatoire. la 2ème version à la page 2 du PV de son 3ème interrogatoire et la 3ème version à la page 14 de l’Arrêt de la Commission d’Instruction. Ces trois différentes versions servies pour le même message prouvent déjà que QUENUM Gildacio ne dit pas la vérité et ne fait que mettre sa menace à exécution ;
* L’Inspectrice Chargée de l’Audit Interne Dame EKUE Belvida qui disait toujours dans ses rapports que tout va bien et n’a jamais signalé les irrégularités, malgré qu’elle faisait souvent les contrôles inopinés et de routine ;
* La demande d’explication que j’ai adressée à QUENUM Gildacio quand j’ai constaté les irrégularités et sa réponse dans laquelle il a dit à la page 2 que c’est sans mon avis favorable qu’il faisait orienter les chèques sur les comptes inappropriés (voir page 2 de la pièce N°18 de la procédure) ;
* La transmission de faux documents et de certaines pièces de la procédure sous de fausses interprétations par la Brigade Economique et Financière, pour me présenter comme fautif, afin de me priver injustement de ma liberté et empêcher la manifestation de la vérité (voir courrier de dénonciation des magouilles de la BEF et pièces N°10-19-23-27… de la procédure).

J’ai adressé ce même courrier du 20 mai 2022, au Procureur Spécial et une audience m’a été accordée le 08 juin 2022. J’ai été reçu par le premier substitut HOUNGUE Armand Regan qui était le Ministère Public dans le dossier ORTB, et à qui j’ai expliqué de vive voix la capture d’écran pour laquelle QUENUM Gildacio a servi trois différentes versions (voir document intitulé « **Explications des messages capturés** » joint au courrier du 20 mai 2022).

J’ai également montré les messages de menaces de QUENUM Gildacio au premier substitut qui me disait : « **Nous avons lu et relu votre courrier et les documents en pièces jointes. Dans la même veine vous avez été déposé, dans la même veine vous allez rentrer dans vos droits. Comme c’est une procédure, il faut patienter pour que la Commission d’Instruction vous appelle au moins une fois ou deux avant qu’on ne fasse le nécessaire** ».

En plus du courrier du 20 mai 2022 adressé au Président de la Commission d’Instruction et au Parquet Spécial, j’ai fait parvenir d’autres courriers et documents pour suffisamment renseigner la Commission d’Instruction. Pour aider à la manifestation de la vérité, j’ai aussi mis à la disposition de la Commission d’Instruction et du Parquet Spécial, le Procès-Verbal de transcription et les fichiers audio de deux notes vocales dans lesquelles AGBODJOGBE Igor, collaborateur et bras opérationnel de QUENUM Gildacio, a parlé de signatures louches qu’ils faisaient à l’antenne de Parakou pour décaisser les fonds détournés.

Dans les deux notes vocales qui font 7 minutes 24 secondes, on entend AGBODJOGBE Igor me supplier 25 fois, me demandant de ne pas les dénoncer et de les aider à sortir des malversations sans difficulté. La Commission d’Instruction a également reçu un audio de QUENUM Gildacio qui me suppliait aussi (voir Procès-Verbal de transcription des audio de AGBODJOGBE Igor et de QUENUM Gildacio joint au courrier en date du 28 novembre 2022).

Excellence Monsieur le Président de la République, j’étais dépassé quand on m’a notifié l’Arrêt N°190/CRIET/COM/2023 du 27 octobre 2023 de la Commission d’Instruction qui n’a pas pris en compte les éléments de preuves que j’ai mis à sa disposition pour aider à la manifestation de la vérité. La Commission d’Instruction n’a même pas évoqué la falsification de mon rapport de mission de vérification et a juste tenu compte des déclarations de QUENUM Gildacio et sa bande qui se sont contredits tout le long de la procédure. Tout ceci, malgré la disponibilité de nombreuses pièces de la procédure qui montrent que c’est moi qui ai mis à nu le réseau de QUENUM Gildacio et sa bande.

Un fait a retenu mon attention le jour de mon interrogatoire au fond. Après avoir parlé de la falsification de mon rapport de mission de vérification (voir Procès-Verbal de mon interrogatoire au fond) et de l’Inspectrice Chargée de l’Audit Interne, Dame EKUE Belvida qui n’a jamais signalé les irrégularités, Monsieur YEHOUENOU Freddy membre de la Commission d’Instruction, a dit : « **Il faut que l’Inspectrice Chargée de l’Audit Interne s’explique** ». A peine a-t-il fini, que le Président de la Commission le toucha, se pencha vers lui et lui parla à l’oreille. Monsieur YEHOUENOU Freddy s’est aussitôt tu, il s’est mis sur une tablette qu’il avait devant lui et n’a plus rien dit jusqu’à la fin de mon interrogatoire au fond. **Je tiens à préciser que Dame EKUE Belvida qui a été mise sous convocation le 31 août 2021, ne s’est plus jamais présentée aux audiences de flagrant délit, ni devant la Commission d’Instruction, ni à l’audience du 24 janvier 2024.**

Nonobstant toutes mes dénonciations preuves à l’appui, je n’ai pas compris pourquoi la Commission d’Instruction n’a pas cherché à savoir ceux qui ont falsifié mon rapport de mission de vérification que l’Inspection Générale de l’ORTB s’est approprié. La Commission d’Instruction n’a pas cherché à savoir pourquoi le Commissaire ALLOWANOU Brice a transmis à la CRIET un rapport falsifié. Alors que l’OPJ AMOUSSOUGBO Mathias a reçu de mes mains mon vrai rapport de mission de vérification. **Les quittances de versement de fonds de 2014 à 2019 au nom de CHOUKPA Réjouis font 68.100.000 francs. Mais la Brigade Economique et Financière a diminué considérablement ce montant et a mis 18.000.000 de francs à sa charge** (voir PV de perquisition au domicile de QUENUM Gildacio + pièces N°29 - 30 de la procédure et page 3 du PV du 1er interrogatoire de CHOUKPA Réjouis)**. A l’audience du 24 janvier 2024, l’Agent Judiciaire du Trésor a réclamé les 48.165.203 francs détournés directement sur les recettes de l’antenne de Parakou, entre QUENUM Gildacio et ses collaborateurs** (voir tableau annexe 1 et annexe 2 du rapport de la Commission de l’IGF + page 2 du PV du 2ème interrogatoire de QUENUM Gildacio). La Commission d’Instruction n’a pas interpellé SOUMANOU Habib malgré que les pages 3 à 5 du tableau annexe 5 du rapport de la Commission de l’IGF, montrent qu’il a détourné plus de 40 millions de francs sur leur dotation mensuelle. QUENUM Gildacio a pourtant clairement déclaré que c’est avec SOUMANOU Habib qu’il a cosigné les chèques pour décaisser les fonds détournés (voir page 3 du 1er PV de l’interrogatoire de QUENUM Gildacio). **Ce sont ces différents montants dont on ne parle pas, que QUENUM Gildacio qui se confond dans ses déclarations, a demandé à l’OPJ AMOUSSOUGBO Mathias de mettre à ma charge** (voir courrier des preuves que CODJIA Vivien Hyacinthe n’a reçu aucun centime du montant mis à sa charge).

La Commission d’Instruction n’a non plus cherché à écouter AGBODJOGBE Igor sur les signatures louches qui se faisaient pour décaisser les fonds détournés. La Commission d’Instruction n’a pas écouté ZOSSOU Wenceslas et ISSAKA Bilali qui recevaient de l’argent de QUENUM Gildacio bien avant mon arrivée à l’ORTB (voir pièce N°27 de la procédure). La Commission d’Instruction n’a pas écouté la caissière de Parakou Dame ADJAGBONI Bénédicte qui facilitait les décaissements fictifs et qui l’a reconnu. Cette dernière a encore effectué un décaissement fictif au nom d’un certain KOTO Yves sous la fiche de dépense N°831 du 19 mai 2020 (voir pièce N°34 de la procédure intitulée « Premières irrégularités constatées par l’IGF »). Alors que ma mission de vérification de mars 2020 les a déjà rappelé à l’ordre.

En plus de tout ceci, SOUMANOU Habib a saisi ECOBANK par courrier N°013/ORTB/DRPK/SFC du 08 juin 2020 pour demander le dépôt de signature du nouveau Chef Comptable qui a remplacé QUENUM Gildacio. En dépit du fait que le Directeur Général l’a déjà instruit depuis le 31 mars 2020 pour l’application diligente des recommandations de ma mission de vérification (voir annotation du DG sur la pièce N°19 de la procédure). Pour rappel, ma mission de vérification de mars 2020 a recommandé la fermeture sans délai des comptes ECOBANK et ORABANK pour empêcher les mauvaises pratiques.

Avec les recommandations de ma mission de vérification et les dispositions prises, SOUMANOU Habib a compris qu’ils auront du mal à continuer avec les mauvaises pratiques. Alors, par courrier N°056-20/ORTB/DRPK/SA du 28 mai 2020, SOUMANOU Habib a demandé une augmentation de leur dotation mensuelle. Je me suis opposé vu les constats de ma mission de vérification et SOUMANOU Habib m’a dit : « **Tu nous asphyxie. Comment veux-tu que je rende compte à ceux qui m’ont nommé au poste de Directeur Régional. Je vais me plaindre à la Ministre. Je vais lui dire que tu veux arracher à l’antenne Régionale de Parakou son autonomie de gestion et on verra la suite** ». La suite est que SOUMANOU Habib et certains agents impliqués à fond dans les irrégularités que j’ai dénoncées, n’ont pas été inquiétés. Ils sont protégés et on s’acharne sur ma personne.

La caissière de Parakou ADJAGBONI Bénédicte a déclaré : « **je tiens à signaler que Monsieur QUENUM Gildacio nous disait qu’il est en mission pour les Boss et qu’il n’a pas été envoyé à Parakou par hasard** » (voir page 4 du Procès-Verbal de l’interrogatoire de ADJAGBONI Bénédicte). QUENUM Gildacio a été affecté à Parakou depuis 2012, bien avant ma prise de service à l’ORTB le 23 décembre 2016. Je ne fais donc pas partie des Bosspour qui, QUENUM Gildacio est en mission.

La caissière ADJAGBONI Bénédicte a également déclaré à la Brigade Economique et Financière, que c’est avec des factures fabriquées que QUENUM Gildacio lui a demandé en mars 2020 (avant que ma mission de vérification n’aille à Parakou), de reprendre les écritures comptables dans de nouveaux registres pour justifier les chèques touchés (voir page 3 du PV de l’interrogatoire de ADJAGBONI Bénédicte). **Si j’étais un membre de leur réseau, QUENUM Gildacio n’allait pas avoir autant peur quand il a appris que je veux effectuer une mission de vérification. QUENUM Gildacio et la caissière ADJAGBONI Bénédicte n’allaient pas détruire les anciens registres comptables que l’Inspectrice Chargée de l’Audit Interne a toujours validé en disant que tout va bien après ses contrôles inopinés et de routine.**

A la question de savoir le rôle de l’Inspectrice chargée de l’Audit Interne dans les malversations, le Directeur Général HOUNDOLO Joel a déclaré :

« **Je ne saurais le dire dans la mesure où je l’envoyais assez régulièrement pour des contrôles aussi bien inopinés que réguliers un peu partout dans nos services. Si le travail était fait correctement, j’aurais eu les informations plutôt de sa part et j’aurais pris d’autres dispositions. Je n’ai jamais reçu de rapport dénonçant ces faits de sa part** » (voir page 4 du PV de l’interrogatoire du DG ORTB).

Aussi, à la réponse du pourquoi il n’a pas refusé d’établir les bons de commande fictifs, le Chef Matériel PESSE Dieudonné a déclaré à la BEF : « **Je** **n’ai pas refusé parce que QUENUM Gildacio est mon supérieur et il me dit souvent de lui faire confiance. Mieux quand l’Auditeur Interne Dame EKUE Belvida vient, elle me dit souvent que je suis trop rigoureux envers eux. Elle a même dit une fois qu’elle va m’enlever du poste** » (voir page 2 du PV de l’interrogatoire de PESSE Dieudonné).

Ni le tableau 4 du rapport de la Commission de l’IGF, intitulé : « Dépôts faits par les fournisseurs sur les comptes individuels de certains agents de l’ORTB », ne mentionne pas le nom de CODJIA Vivien Hyacinthe parmi les agents qui recevaient de l’argent des fournisseurs avant mon arrivée à l’ORTB et pendant que j’étais là. Ni le tableau 5 du rapport de la Commission de l’IGF, intitulé : « Versements d’espèces faits sur les comptes bancaires de certains agents de l’ORTB », ne mentionne non plus le nom de CODJIA Vivien Hyacinthe parmi les agents qui ont reçu de l’argent de QUENUM Gildacio (voir tableaux 4 et 5 du 1er rapport de la Commission de l’IGF).

J’ai dénoncé l’implication de la Direction des Relations Publiques dans les malversations avec une quittance de versement de fond au nom d’un certain AHOMADEGBE Eric Marius qui est un ami du Directeur des Relations Publiques, KINDJI Eric Marius. Cette quittance a été retrouvée au domicile de QUENUM Gildacio lors de la perquisition (voir pièce N°33 de la procédure et PV de perquisition au domicile de QUENUM Gildacio). Malgré ce fait, la Commission d’Instruction n’a non plus cherché à avoir les relevés bancaires de AHOMADEGBE Eric Marius afin de savoir le nombre de fois que ce dernier a reçu de l’argent de QUENUM Gildacio et à qui AHOMADEGBE Eric Marius remettait les fonds détournés qu’il recevait.

Je pense à mon humble avis que l’équité procédurale n’a pas été observée et tout ce qui précède ne permet pas la manifestation de la vérité. En outre, à l’audience du 25 janvier 2024, le Président de la Commission de l’IGF était mal à l’aise et sans voix quand il a été démontré que c’est mon rapport falsifié qu’ils ont attribué à l’Inspection Générale de l’ORTB dans leur rapport. De surcroît, certaines pièces de la procédure qui confondent QUENUM Gildacio et sa bande, ont été retirées du dossier. Le Président de céans ne retrouvait pas les pièces de la procédure que je présentais lors de ma déposition à l’audience du 25 janvier 2024 et il demandait qu’on lui fasse deux copies. C’est parce que le tribunal a constaté après ma déposition, qu’il existe un certain flou dans la procédure, que ne pouvant pas spéculer sur l’Arrêt N°190/CRIET/COM/2023 du 27 octobre 2023 de la Commission d’Instruction, le tribunal dans son jugement Avant-Dire-Droit N°008/CRIET/1S.CRIM du 25 janvier 2024, a décidé de procéder à certaines vérifications et faire comparaître SOUMANOU Habib, KINDJI Eric Marius, AHOMADEGBE Eric Marius et autres. Le Président de céans, Monsieur KPONNON Célestin disait : « **Comment la Commission d’Instruction peut laisser passer tout ça ? J’ai aussi une famille et je dois pouvoir dormir tranquille après avoir rendu une décision** ». Le Ministère Public, Monsieur AHOUEYA Yélinest aussi me demandait ce 25 janvier 2024 : « **Pourquoi n’avez-vous pas donné toutes ces informations depuis que vous avez été déposé** ? ». J’ai répondu que mon premier courrier du 20 mai 2022 est un résumé de toutes ces informations et que c’est bien après prise de connaissance dudit courrier, que le Parquet Spécial m’a accordé une audience le 8 juin 2022.

Excellence Monsieur le Président de la République, le tableau 3 intitulé « **Achats de fournitures non entrées en magasin** **de 2016 à 2020**» et le tableau annexe 4 intitulé « **Autres acquisitions non stockées de 2016 à 2020** » du rapport de la Commission de l’IGF, affichent les montants ci-après :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année**  **Désignation** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** |
| Achats de fournitures | 23.983.681 | 10.787.445 | 26.924.000 | 61.423.160 | 0 |
| Autres acquisitions | 13.122.410 | 7.407.500 | 41.056.900 | 40.050.650 | 0 |
| **Total** | **37.106.091** | **18.194.945** | **67.980.900** | **101.473.810** | **0** |

Ils ont détourné 37.106.091 francs en 2016 pendant que je n’étais pas encore à l’ORTB. Ce montant est descendu à 18.194.945 francs en 2017. Une baisse de plus de 50 pour cent quand j’ai pris service avec mon organisation qui les dérangeait. J’ai créé un service de recouvrement et j’ai développé des stratégies financières qui ont permis à l’ORTB de recouvrer une bonne partie de ses créances. Avec la mobilisation des ressources, on arrivait à éponger progressivement une dette de plus de six cent millions que l’ORTB devait à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale avant ma prise de service. Ces paiements ont permis aux retraités de l’ORTB de percevoir intégralement leur pension. Ce qui n’était pas le cas avant ma prise de service. Pendant que je me battais pour relever certains défis, le réseau des malversations profitait de mes efforts. C’est ainsi qu’ils ont détourné 67.980.900 francs en 2018 et 101.473.810 francs en 2019, en étendant leur réseau à la Direction des Relations Publiques. **On a zéro franc détourné en 2020 après ma mission de vérification, parce que j’ai pris de nouvelles dispositions pour les coincer. J’ai compris lors de ma mission de vérification de mars 2020, que c’est avec la bénédiction de l’Inspectrice Chargée de l’Audit Interne, Dame EKUE Belvida qui devrait normalement dénoncer les mauvaises pratiques, que leur réseau des malversations opérait.**

Excellence Monsieur le Président de la République, si j’avais cédé aux intimidations et aux menaces en n’effectuant pas ma mission de vérification en mars 2020, ils auraient pu encore détourner la centaine de million en 2020, 2021, 2022, 2023 et le détournement des ressources de l’ORTB allait continuer ni vu ni connu jusqu’à ce jour.

Ils étaient tous bloqués par les recommandations et mutations qui ont suivi ma mission de vérification. Certains agents comme le Chef Comptable QUENUM Gildacio, la caissière ADJAGBONI Bénédicte qui facilitait les décaissements fictifs et AGBODJOGBE Igor, bras opérationnel de QUENUM Gildacio, qui a parlé de signatures louches qui se faisaient pour décaisser les fonds détournés, ont été affectés (voir pièce N°35 de la procédure).

Parlant des mutations, le Directeur Général ABRAHAM dans ses commentaires à la page 23 du premier rapport de la Commission de l’IGF, a souligné à leur attention que face à la situation relevée par ma mission de vérification, il fallait prendre des mesures urgentes pour éviter le pire. En plus des commentaires du DG ORTB, AGBODJOGBE Igor a lui-même déclaré à la Commission de l’IGF:

**« Cette mutation m’a vraiment touché… je ne me vois pas épanoui à Cotonou… cette mutation m’a créé des problèmes et beaucoup de dommages. L’affectation m’a mis complètement à plat. Je n’arrive même plus à utiliser ma voiture. Des problèmes de dettes par ici et par là, je ne me retrouve pas du tout. Il n’y a plus l’équilibre financier. … Je souhaiterais rejoindre ma famille à Parakou. »** (Voir page 2 de l’audition de AGBODJOGBE Igor réalisée par la Commission de l’IGF).

AGBODJOGBE Igor a toujours son salaire mais il a des problèmes de dettes par ici et par là depuis qu’il a quitté Parakou. Il n’a plus l’équilibre financier et n’arrive même plus à utiliser sa voiture. A travers ces déclarations de AGBODJOGBE Igor, la Commission de l’IGF devrait comprendre que j’ai bien fait de proposer sa mutation et me féliciter. Mais je n’ai pas compris pourquoi, malgré les propres déclarations de AGBODJOGBE Igor et de la caissière ADJAGBONI Bénédicte qui confirment les commentaires du Directeur Général, la Commission de l’IGF parle de mutations à des fins de persécution pour protéger lesdits agents et me présenter comme fautif (voir pages 21 à 23 du premier rapport de la Commission de l’IGF).

Après avoir parcouru ce rapport de la Commission de l’IGF composée de Messieurs FACINOU Zisson, HOUNKPE Jean et HOSSOU Alexandre, j’ai saisi le Président de la Commission de l’IGF, par courrier en date du 02 août 2022, pour mes contre-observations et les inviter à restituer la vérité. Le Procureur Spécial ainsi que le Président de la Commission d’Instruction sont ampliataires et à la dernière page de ce courrier, j’ai écrit : « **Cette restitution de la vérité, a pour but de disculper l’innocent que je suis et qui est injustement jeté en prison.** **Au cas où vous n’allez pas rétablir l’image fidèle des faits, ce sera clair pour tous que vous n’avez pas aidé le cadre qui, pour préserver les ressources de l’Etat, a osé affronter le réseau qui détournait les fonds de l’ORTB depuis des années** » (voir courrier de contre-observations et invitation à restituer la vérité, adressé à l’Inspecteur Général des Finances).

Excellence Monsieur le Président de la République, j’ai lancé un cri de cœur dans cette situation d’injustice et de détresse, en adressant quelques courriers aux autorités judiciaires, pour leur permettre d’apprécier tous les contours du dossier (voir en pièce-jointe de la présente lettre, le document intitulé « les diligences faites par CODJIA Vivien Hyacinthe pour suffisamment renseigner les autorités judiciaires sur le dossier ORTB, afin d’aider à la manifestation de la vérité. »

**Par courrier en date du 11 mai 2023, j’ai eu l’honneur d’attirer tout particulièrement l’attention de votre haute autorité sur la situation et j’ai reçu le 29 juin 2023, une Commission composée de Messieurs AKPO Euloge, OPITA Emmanuel et une Dame.** A cette Commission, j’ai remis les preuves de mes dénonciations à savoir, entre autres :

* Mon vrai rapport de mission de vérification annoté par le Directeur Général de l’ORTB ;
* Le rapport falsifié transmis à la CRIET par la Brigade Economique et Financière, pour le compte de l’Inspection Générale de l’ORTB (pièce N°10 de la procédure) ;
* Le courrier de SOUMANOU Habib transmis sous une fausse interprétation par la Brigade Economique et Financière pour empêcher la manifestation de la vérité et protéger SOUMANOU Habib (pièce N°19 de la procédure).

**J’ai également saisi l’Inspection Générale des Services Judiciaires pour dénoncer la falsification de mon rapport de mission de vérification. C’est après le passage de la Commission AKPO – OPITA, que j’ai reçu le courrier N°768/MJL/IGSJ/SPI/SA du 15 novembre 2023, de l’Inspecteur Général des Services Judiciaires, qui me demande de bien vouloir faire confiance en la justice.**

Par ailleurs, j’ai fait le lien entre le dossier ORTB et une affaire domaniale d’un lot de 58 parcelles à Fidjrossè-Cotonou. Par courrier en date du 26 octobre 2023, j’ai fait parvenir aux autorités judiciaires, deux notes vocales que j’ai reçues des Officiers de Police Judiciaire qui ont géré l’affaire domaniale au Commissariat de Fidjrossè.

**La première note vocale me demande de négocier avec la mafia foncière en payant ce qu’elle me réclame. Sinon, je risque de perdre mes deux parcelles qui font partie du lot, parce que derrière un certain AMASSE qui est de la mafia foncière, il y a un Monsieur fort que seul le Chef de l’Etat peut détrôner** (voir support audio joint au courrier en date du 26/10/2023 adressé aux autorités judiciaires)**.**

**Dans la seconde note vocale, l’Officier de Police Judiciaire m’a expliqué comment c’est difficile et très compliqué de les avoir, parce que la mafia foncière est enracinée un peu partout dans l’administration publique. Qu’ils ont des Chefs Quartier dans leur main, qu’ils ont des Chefs d’Arrondissement dans leur main, qu’ils ont des Députés, qu’ils ont des Ministres, qu’ils ont tout le monde par ces jeux de parcelles qu’on partage. Qu’ils font des cadeaux aux gens des ministères, au niveau de la décentralisation. Que c’est un réseau et pour démanteler ce réseau, il faut commencer par le Service des Affaires Domaniales** (voir support audio joint au courrier en date du 26/10/2023 adressé aux autorités judiciaires)**.**

Comme j’étais un handicap pour la mafia foncière (voir ma lettre adressée au Procureur de la République de Cotonou, relative à l’affaire domaniale), les autorités qui composent avec la mafia foncière ont planifié mon arrestation et tout a été mis en œuvre, avec l’aide du réseau des malversations de l’ORTB que j’ai mis à nu, pour qu’on me dépose en prison injustement. Ce qui s’explique par les faits ci-après :

* La Commission de l’IGF est venue à l’ORTB en mai 2021, deux semaines après que AMASSE Christian de la mafia foncière a dit qu’on va bientôt m’arrêter. Ce dernier avait déjà porté plainte contre moi en mars 2021 pour coups et blessures volontaires avec un faux certificat médical pour qu’on puisse me jeter en prison (voir convocation de CBV du Parquet de Cotonou). Ni AMASSE Christian, ni le médecin qui a délivré le faux certificat médical, n’ont pas été inquiétés malgré que AMASSE Christian n’avait aucune blessure et ne présentait aucun signe de coups reçus. Le juge ADAM BONGLE Abdoubaki a écarté des débats le faux certificat médical, alors que le tribunal m’a convoqué pour répondre des faits de coups et blessures volontaires, en se basant sur le faux certificat médical. C’est après l’échec de ce premier coup monté que les autorités qui composent avec la mafia foncière, ont eu recours à la Commission de l’IGF dans leur conspiration pour me priver injustement de ma liberté ;
* Monsieur HOUNSOU Armand, Conseiller à la HAAC, m’a dit dans le bureau du Directeur Général de l’ORTB, qu’il a appris que je dois quitter mon poste après la mission de la Commission de l’IGF. Que quelqu’un a déjà produit son Curriculum Vitae pour me remplacer. En ce moment où le Conseiller à la HAAC me parlait, la Commission de l’IGF n’avait même pas encore commencé ses travaux à l’Agence Comptable que je dirigeais. Elle était en ce moment dans les locaux de la Direction des Ressources Humaines ;
* J’ai remis mon rapport de mission de vérification à la Commission de l’IGF. Mais elle a préféré utiliser le rapport falsifié sans ma signature, qu’elle a présenté comme un rapport de l’Inspection de l’ORTB. Ceci, pour empêcher la manifestation de la vérité et faire en sorte que les autorités judiciaires ne comprennent pas que c’est moi qui ai dénoncé les irrégularités à l’antenne régionale de Parakou (voir mon courrier de dénonciation de la supercherie de la Commission de l’IGF, adressé aux autorités judiciaires + mon courrier de contre-observations et invitation à restituer la vérité, adressé au Président de la Commission de l’IGF) ;
* La Brigade Economique et Financière aussi a préféré utiliser le rapport falsifié alors que l’OPJ AMOUSSOUGBO Mathias a reçu de mes mains, mon vrai rapport de mission de vérification. Le commissaire ALLOWANOU Brice a transmis certaines pièces de la procédure sous de fausses interprétations pour me présenter comme fautif afin qu’on me prive injustement de ma liberté ;
* Un de mes conseils m’a dit que de hautes personnalités de notre pays leur ont demandé de ne pas défendre le dossier comme cela se doit. Raison pour laquelle aucun d’eux n’a saisi le Parquet Spécial pour dénoncer la falsification de mon rapport de mission de vérification, ni les abus dont je suis victime dans la procédure ;
* Juste après que j’ai été déposé en prison le 31 août 2021, AMASSE Christian de la mafia foncière a demandé mon expulsion en septembre 2021 avec de fausses conventions de vente (voir assignation en référé expulsion du 29 septembre 2021 et ma lettre relative à l’expulsion adressée au Procureur de la République).

Excellence Monsieur le Président de la République, avant l’ORTB, j’ai occupé des postes de responsabilité où j’ai reçu une attestation de bonne gestion , pour avoir fait preuve de rigueur, de professionnalisme et de respect scrupuleux de l’orthodoxie financière. J’ai également reçu des lettres de félicitations de différents Ministres de la République, pour ma loyauté, ma compétence et mon sens de responsabilité (voir attestation de bonne gestion et lettre de félicitations en pièce jointe de ma lettre en date du 20 mai 2022, adressée au Procureur Spécial et au Président de la Commission d’Instruction). Je ne comprends pas pourquoi on me maltraite dans le dossier ORTB, alors que j’ai posé des actes louables pour accompagner votre haute autorité dans sa vision de bonne gouvernance.

Excellence Monsieur le Président de la République, avec toutes les informations contenues dans la présente lettre, je vous prie très humblement de bien vouloir intervenir pour mettre fin à cette injustice qui dure depuis 3 ans 3 mois et de m’aider à rentrer dans mes droits.

Recevez, Excellence Monsieur le Président de la République, l’expression de mon profond respect.

**Hyacinthe Vivien C. CODJIA**

Administrateur des Services Financiers

**Pièce jointe** : (01)

* Les diligences faites par CODJIA Vivien Hyacinthe pour suffisamment renseigner les autorités judiciaires sur le dossier ORTB, afin d’aider à la manifestation de la vérité.